



## Loyer trop versé, entrée de nouveaux locataires

Par **pouyoup**, le **31/01/2012 à 21:12**

Bonjour,

J'ai récemment rendu un appartement pour lequel le préavis allait jusqu'au 16 décembre 2011. J'ai rendu les clés le 15 car les nouveaux locataires avaient signé leur bail au 15. Ils ont fait leur état des lieux d'entrée le 15 juste après mon état des lieux de sortie.

J'ai donc demandé aux propriétaires de me rembourser les loyers du 15 et du 16 qui étaient réglés par les nouveaux locataires.

Ils ont d'abord répondu non.

J'ai insisté en leur indiquant l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989.

Ils sont donc revenus sur leur décision et veulent bien nous rembourser le 16 et le 15. Mais pour le 15 uniquement de 17h à 24h puisque la remise des clés à eu lieu à 17h !!!

Je n'y croyais pas quand j'ai eu leur réponse.

Peuvent-ils rembourser le loyer trop versé à l'heure ?

Je suis quasiment sûre que les nouveaux ont payé la journée entière !

Ces pripios sont malhonnêtes, quand on est entré dans l'appartement ils ont fait plein d'ennuis aux anciens locataires et maintenant c'est à notre tour !

Je veux pas me laisser faire, mais je ne sais pas quoi faire !

Merci de votre aide.